

Permis à Points Collège Gabriel Paita

Je commence chaque trimestre avec 20 points de permis.

Lorsque j'en perds 5, le professeur principal me convoque et appelle mes parents. 1 heure de retenue.

Lorsque j'en perds 10, le professeur principal me convoque et appelle mes parents. 2 heures de retenue.

Lorsque j'en perds 15, le CPE met en place, suivant le cas, une équipe éducative ou une Commission Éducative en convoquant mes parents et moi-même.

Lorsque j'en perds 20, le Chef d'établissement ou son adjoint réunit une Commission Éducative.

Je m'expose à ce moment-là à des **sanctions disciplinaires**.

Je peux perdre 1 point lorsque je ne respecte pas les règles suivantes :



Je porte une tenue inadaptée. Un appel à la famille peut être fait pour apporter le nécessaire.



Je ne fais pas mon travail, en classe ou à la maison.



J'arrive en retard sans excuse.



Je bavarde en classe ou en étude. Je me lève sans autorisation.



Je crie, je siffle, je fais des bruits inutiles.



Je ne régularise pas mes absences ou les mots dans mon carnet.



Je fais un geste dégoûtant : cracher, jeter des déchets par terre, etc.



Je jette un projectile, quel qu'il soit.



Je participe à des jeux dangereux (touche-têtes, croche-pieds, etc.) Les cas graves peuvent entraîner une exclusion de l'établissement.



J'introduis ou je mange des boissons, friandises et autres chewing-gum.



Je parle mal aux autres. Les insultes graves peuvent entraîner une exclusion de l'établissement.



Autres comportements incorrects.

Si mon comportement s'améliore nettement, la direction, le CPE ou le PP peuvent me donner des points de permis.